

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 février 2014, à laquelle sont présents, Mesdames les conseillères Leigh MacLeod et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Jean Dutil, Claude P. Lemire et Jean-Pierre Dorais, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

12.02.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec l'ajout de l'item 4.3.3 – Appui programme de protection du voisinage au Balmoral.

3 ADMINISTRATION

3 1 Approbation des procès-verbaux

3 1 2

3 2 Finances

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 31 janvier 2014

3 2 3

3 3 Correspondance

3 4 Personnel

3 4 1 Dossier Gilles Thibodeau

3 5 Résolution

3 5 1 Demande d'assistance financière - 4 Korner's family resource

3 5 2 Demande de permission - RC Hussars

3 5 3 Duathlon Saint-Sauveur 2014

3 5 4 Service de conciergerie

3 5 5 Appui à l'institut du transport électrique du Québec dans les Laurentides

3 5 6 Politique relative au fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité

3 6 Réglementation

3 6 1

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 1 1 Rapport mensuel du Directeur

4 1 2 Rapport d'activité de la SQ

4 2 Personnel

4 2 1 Nomination - capitaine

4 2 2 Embauche de pompiers

4 2 3 Démission de lieutenant

Municipalité de Morin-Heights

- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Barrage routier pour la guignolée GMPDH 2014
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 85, Beaulieu
- 7 3 2 Dérogation mineure - Route 364
- 7 3 3 PIIA - 832, chemin du Village
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Appui à Arts Morin-Heights
- 8 3 2 Subventions annuelles aux organismes
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

13.02.14 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2014 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2014.

Que ce conseil approuve le texte corrigé de la résolution 8.01.14
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE - QUÉBEC - MUNICIPALITÉ 1.5.

Municipalité de Morin-Heights

14.02.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de janvier 2014 ainsi que la liste des comptes à payer du 31 décembre 2013 ont été remises aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Bordereau de dépenses Du 1er au 31 janvier 2014

<i>Comptes à payer</i>	141 785,83 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	184 951,44 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	326 737,27 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	4 236,67 \$
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	330 973,94 \$
<i>Salaires nets</i>	102 882,26 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (JANVIER 2014)	<u>433 856,20 \$</u>

Bordereau de dépenses 31 décembre 2013

<i>Comptes à payer</i>	241 265,06 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	53 763,78 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	295 028,84 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	295 028,84 \$
<i>Salaires nets</i>	
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (DÉCEMBRE 2013)	<u>295 028,84 \$</u>

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire et les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier et confirment avoir vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Municipalité de Morin-Heights

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JANVIER 2014

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 janvier 2014.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de janvier 2014. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 B. Vaissade: demande de remboursement
- 2 Domaine Balmoral: association des propriétaires
- 3 MRC des Pays-d'en-Haut: Reg. 273-2013
- 4 MRC des Pays-d'en-Haut: Reg. 284-2013
- 5 Ville de Sainte-Adèle: Entente pour la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles
- 6 MDDEP: programme de redistribution aux municipalités
- 7 MMQ: notre part de la ristourne
- 8 Ville de Sainte-Adèle: entente de gestion des constats d'infraction
- 9 Chambre des communes: règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
- 10 École AN Morin: sollicitation - bourse d'étude
- 11 Régie des alcools, des courses et des jeux: demande de licence ou de permis - Restaurant O'Petit
- 12 MAMROT: déclaration d'intérêts pécuniaires
- 13 Solidarité rurale: invitation
- 14 FADOQ: jeux d'hiver 50+
- 15 MAMROT: jour du drapeau
- 16 CUPW: L'avenir de Postes Canada
- 17 MAMROT: code d'éthique et de déontologie
- 18 M. Tott: félicitations - collecte d'ordures
- 19 Tricentris: bulletin décembre 2013
- 20 Réseau biblio des Laurentides: bulletin
- 21 SM consultants - travaux chemin du Village
- 22 Duroking - réception provisoire
- 23 MADA - colloque

Correspondance envoyée

- A J.P. Richer - déneigement - ch. du Lac Théodore
- B Location Miller - facture de sable

15.02.14 DOSSIER GILLES THIBODEAU

Considérant que monsieur Gilles Thibodeau a été à l'emploi de la Municipalité du 14 mai 2008 au 14 février 2013 à titre de journalier chauffeur opérateur;

Considérant qu'une entente a été conclue avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique;

Considérant que monsieur Gilles Thibodeau a présenté sa démission;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte la démission de Monsieur Gilles Thibodeau et accepte les termes de l'entente intervenu avec le SCFP.

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil autorise le versement au R.É.E.R. de monsieur Thibodeau, d'une indemnité de départ équivalente à deux semaines de salaire par année de service soit une somme de 9 532,00 \$ plus ou moins.

Que le Directeur général autorise la transaction pour et au nom de la municipalité et à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

16.02.14 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE - 4 KORERS FAMILY RESOURCE

Considérant qu'une demande d'assistance financière au montant de 1 100 \$ a été présentée à la MRC des Pays-d'en-Haut par l'organisme 4 Korers Family Resource Center;

Considérant que la municipalité de Morin-Heights est la seule municipalité bilingue de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut accepte de défrayer la moitié des coûts après subvention, pour l'impression du Bottin des ressources à la condition que la municipalité de Morin-Heights verse le même montant;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget courant;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la Municipalité accepte de verser le montant de 550 \$ pour l'impression du Bottin des ressources, représentant la moitié des coûts, à l'organisme 4 Korers Family Resource.

17.02.14 DEMANDE DE PERMISSION - RC HUSSARS

Considérant que le Légion Canadienne entend inviter le RC Hussars pour participer à une activité;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appuie la démarche de la Légion royale canadienne afin d'obtenir la participation du RC Hussars pour une activité dans la Municipalité.

18.02.14 DUATHLON SAINT-SAUVEUR 2014

Considérant que le conseil a reçu la demande suivante de l'entreprise Sportriple relative à l'organisation d'une activité sportive qui empruntera les rues de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité de Sportriple d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Considérant que l'itinéraire prévu est:

Considérant que l'organisateur estime le nombre de participants à 250 personnes;

Considérant que la contribution au fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité est de 2 \$ par participant, ce qui représente un don à la municipalité de 500 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de :

Duathlon Saint-Sauveur, le 13 septembre 2014

Que ce Conseil avise Sportriple qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que faute d'obtenir une sécurité adéquate aux intersections, la Municipalité exige que les arrêts obligatoires (stop) soient faits par les coureurs.

19.02.14 SERVICE DE CONCIERGERIE

Considérant que l'entretien des locaux de la Municipalité est fait par monsieur Tim Archibald dans le cadre d'une entente de service signée en septembre 2008;

Considérant que les travaux se répartissent comme suit :

Bibliothèque	192	Heures/ annuelles
Bureaux de la municipalité	454	Heures/ annuelles
Salle communautaire	272	Heures/ annuelles
Garage municipal	154	Heures/ annuelles

Considérant la demande de monsieur Archibald d'augmenter le taux horaire à 21 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'extension de l'entente de service pour l'entretien des locaux de la Municipalité avec Monsieur Tim Archibald selon les conditions actuelles au taux de 21 \$ pour un maximum annuel ne dépassant pas 23 000 \$ pour l'année 2014.

20.02.14 APPUI À L'INSTITUT DU TRANSPORT ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC DANS LES LAURENTIDES

Considérant que dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports, annoncée par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, la création d'un Institut du transport électrique (ITÉ) doté d'un budget de 35 M \$ sur 3 ans est une mesure phare, dont la mise en œuvre est prévue dans les tous premiers mois de l'année 2014;

Considérant qu'afin de s'assurer que l'ITÉ réponde bien aux besoins et aux attentes, tant de l'industrie que du milieu de la recherche, le ministère du Conseil exécutif a mis sur pied un comité de travail pour élaborer un plan d'affaires et remettre ses recommandations au gouvernement, au plus tard le 14 février 2014;

Considérant qu'un projet d'Institut du véhicule avancé a déjà été mis de l'avant par un regroupement unique d'expertises issues de la région des Laurentides constitué du Centre National de Transport Avancé (CNTA), de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ), de PMG Technologies et d'un consortium national FP Innovations;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que ce projet vise à construire à Blainville, dans le voisinage immédiat du seul centre d'essais pour véhicules automobiles au Canada doté d'installations évaluées à 250 millions \$, un « Centre d'expertises et de services de classe mondiale » et que celui-ci pourrait devenir une composante majeure de l'écosystème innovant en électromobilité de la grande région de Montréal, en symbiose avec les pôles, les grappes et les créneaux du Québec;

Considérant que les principaux intervenants industriels engagés dans le transport routier au Québec, dont PACCAR, Nova Bus, BRP, Prévost Car, Autobus Lion, TM4, B3CG Interconnect, Robert Transport, etc., ont été consultés dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2012;

Considérant que les intervenants industriels estiment que la localisation d'un complexe multifonctionnel, regroupant des expertises de pointe et des espaces locatifs (ateliers et bureaux) adjacents aux installations du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) à Blainville dans les Laurentides, répond à un besoin structurel pour le développement de leurs marchés;

Considérant que la région des Laurentides travaille depuis 1996, grâce au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CÉVEQ), sur l'électrification des transports et que la fermeture de GM à Boisbriand, en 2002, a depuis incité les industriels du secteur automobile à diversifier leurs activités vers l'électrification des transports;

Considérant que le gouvernement du Québec a reconnu officiellement, en 2003, un créneau d'excellence en transport terrestre avancé de la région des Laurentides;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la municipalité appuie l'implantation de l'Institut du transport électrique à Blainville dans les Laurentides, mis de l'avant par le CNTA, l'ITAQ et FP Innovations.

21.02.14 POLITIQUE RELATIVE AU FONDS D'APPUI AUX ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la Municipalité a créé en 2002, un fonds afin d'appuyer les organismes qui œuvrent dans la municipalité pour le bien-être des jeunes, des familles et des aînés;

Considérant que ce fonds a été alimenté au cours de ces onze dernières années par le Tournoi de golf annuel de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de diversifier les revenus de ce fonds;

Considérant que la Municipalité considère que ce fonds est un élément essentiel au développement de la communauté dont les crédits s'ajoutent à ceux disponibles au budget annuel;

Considérant que la contribution des entreprises et organismes au Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité permet d'aider les familles, les jeunes et les aînés de recevoir les services non-financés par les programmes gouvernementaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil adopte la **Politique relative au Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité** comme suit :

Toutes entreprises et organisations offrant un événement qui a pour effet d'utiliser les infrastructures situées sur le territoire de Morin-Heights sera invité à contribuer au Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité;

La contribution est établie à 2,00\$ par participant.

L'entreprise ou l'organisme qui dépose une demande d'utilisation à la municipalité devra inclure un estimé du nombre de participants à l'événement;

La résolution du Conseil qui autorise le promoteur à tenir l'événement sur le territoire de Morin-Heights inclura la somme estimée de la contribution de l'organisme.

La contribution, ajustée au nombre réel de participants devra être versée à la municipalité au plus tard, une semaine après la tenue de l'événement.

Un reçu de charité sera émis à l'organisateur sur réception du paiement.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'usage de ses infrastructures à toute entreprise ou organisation refusant de contribuer au Fonds d'appui aux organismes de la municipalité.

Une entreprise ou organisation ayant omis de verser sa contribution, devra payer son dû avant d'obtenir toute autre autorisation du Conseil.

Le Conseil pourra exempter un organisme de cette contribution si l'événement est une levée de fonds au bénéfice d'un organisme œuvrant sur le territoire de Morin-Heights.

Cette contribution au fonds spécial est un don de charité et ne peut être interprété comme le paiement de services rendus par la Municipalité.

La municipalité publiera annuellement, dans l'Info Morin-Heights, une note de remerciement aux entreprises et organismes qui ont contribué au Fonds d'appui aux organismes de la municipalité.

Les entreprises et organisations qui le désirent pourront contribuer de façon anonyme au fonds spécial.

La municipalité accepte les contributions d'autres sources au Fonds d'appui aux organismes de la municipalité, auquel cas, un reçu de charité est émis au donateur.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de janvier 2014 du Directeur du service de sécurité incendie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec au 4 février 2014.

Municipalité de Morin-Heights

Le conseil prend note des actions à entreprendre au cours de cette période.

22.02.14 NOMINATION - CAPITAINE

Considérant la recommandation du Directeur du service incendie datée du 6 février 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil nomme monsieur Tim Archibald au poste de capitaine au Service de sécurité incendie de Morin-Heights à partir du 6 février 2014, selon les termes de la politique à l'égard des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendie.

23.02.14 EMBAUCHE DE POMPIERS

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 22 pompiers volontaires et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de Messieurs Patrick Marier et Maxime Lépine à titre de pompiers à temps partiel et premiers répondants afin de compléter les équipes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de Messieurs Patrick Marier et Maxime Lépine à titre de pompiers à temps partiel et premiers répondants aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que ces personnes soient soumises à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

24.02.14 DÉMISSION DE LIEUTENANT

Considérant que monsieur Mario Millette a présenté sa démission à titre de lieutenant, de la Brigade des incendies en date du 6 février 2014 pour raison de manque de disponibilité;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil prend acte de la décision de monsieur Millette de quitter son poste à titre de lieutenant mais qu'il demeurera à titre de pompier.

Que ce Conseil remercie monsieur Millette pour ses loyaux services à titre de lieutenant au sein du Service de Sécurité Incendie de Morin-Heights.

25.02.14 BARRAGE ROUTIER POUR LA GUIGNOLÉE GMPDH 2014

Considérant que le Conseil a reçu une demande de du Garde manger des Pays-d'en-Haut relative à l'organisation de la guignolée annuelle qui se tiendra le samedi, 13 décembre prochain;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant qu'il est de la responsabilité du Garde-manger des Pays-d'en-Haut d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est unanimement résolu:

Que le conseil appui la demande de l'organisation au Ministère des Transport pour la tenue d'un barrage le 13 décembre 2014 à l'angle du chemin du Village et la route 364.

Que ce Conseil avise le Garde-manger des Pays-d'en-Haut qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité.

26.02.14 PROJET DE PROTECTION DU VOISINAGE AU DOMAINE BALMORAL

Considérant la Municipalité participe au programme de protection du voisinage mis sur pied par la Sûreté du Québec;

Considérant que le programme bon voisin, bon oeil est un programme de protection du voisinage axé sur la prévention contre le vol par effraction dans les résidences. mis sur pied par la Sûreté du Québec, en collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada;

Considérant que les résidents du Domaine Balmoral désirent participer au Programme;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appuie la demande de l'association des propriétaires du Balmoral à l'effet de joindre le programme de Protection du Voisinage.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de janvier ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

27.02.14 ACCEPTATION FINALE - AQUEDUC DE LA ROUTE 364

Considérant que les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc existante au sud de la route 364 réalisés par la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin Inc.;

Considérant la recommandation d'Alexandre Latour, ing. de l'Équipe Laurence, Experts conseil en date du 9 janvier 2014 à l'effet que les travaux réalisés sont acceptés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil fait sienne la recommandation de l'Équipe Laurence, Experts conseil, et accepte les travaux de façon finale et autorise le versement de la retenue de 5% qui correspond au montant de 6 490,84 \$, taxes incluses.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR / INSPECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel du Directeur du service de l'environnement et des parcs ainsi que le suivi des réseaux d'eau potable ainsi que le rapport sommaire des débits annuels pour 2013.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de janvier 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

28.02.14 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 28 janvier 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2014 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

29.02.14 DÉROGATION MINEURE - 85, BEAULIEU

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h59;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 janvier 2014 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant et de la marge de recul latérale afin de légaliser l'implantation du bâtiment principal existant;

Considérant que la demande vise la propriété située au 85, rue Beaulieu, sur le lot 3 376 388 dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande par la résolution 05.01.14;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil accorde la dérogation, soit de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 7,18 mètres et de réduire la marge de recul latérale de 4,5 mètres à 3,63 mètres pour le bâtiment principal sise au 85, rue Beaulieu seulement, mesures prises sur les fondations, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre, Jean-Francis Blondin, minutes 3033.

30.02.14 DÉROGATION MINEURE - ROUTE 364

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h04.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 28 janvier 2014 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la profondeur de la bande de protection riveraine pour un futur projet de construction commercial mixte;

Considérant que la demande vise la propriété située sur les lots 3 738 482 et 3 738 479 dans la zone 47;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande de reporter la décision à une réunion ultérieure par la résolution 04.01.14;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil reporte sa décision à une réunion ultérieure et demande au promoteur de:

- formuler d'autres propositions qui tendent à réduire le plus possible l'occupation de la bande riveraine exigée par la réglementation, et ce, à la satisfaction des deux parties (promoteur et municipalité);
- obtenir et présenter une procuration signée par le propriétaire du lot enclavé 3 738 479 autorisant le promoteur à faire les démarches et demandes nécessaires;
- obtenir et présenter une procuration signée par le / les bénéficiaires du droit de passage sur le lot 3 735 777 (rue privée Meadowbrook) autorisant le promoteur à faire les démarches et demandes nécessaires.

Municipalité de Morin-Heights

31.02.14 PIIA - 832, CHEMIN DU VILLAGE

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis visant la reconstruction d'un nouveau bâtiment commercial mixte pour la propriété située au 832, chemin du Village, dans la zone 39;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande par la résolution 03.01.14;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour le bâtiment situé au 832, chemin du Village.

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois de janvier 2014 ainsi que la liste de dépenses.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, du procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque datée du 14 janvier 2014.

32.02.14 APPUI À ARTS MORIN-HEIGHTS

Considérant qu'Arts Morin-Heights a déposé une demande d'aide financière à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre du Fonds Culture et Patrimoine;

Considérant qu'Arts Morin-Heights favorise le partenariat entre les artistes de la Municipalité et de la région depuis plusieurs années;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appui la demande pour le projet présenté par Arts Morin-Heights au Fonds Culture et Patrimoine de la MRC des Pays-d'en-Haut.

33.02.14 SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ORGANISMES

Considérant que la municipalité appui les organismes oeuvrant dans la communauté;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que les demandes ont été reçues lors de la préparation des Prévisions budgétaires 2014 et qu'en conséquence les crédits sont disponibles;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil octroie l'appui suivant aux organismes:

Organisation	2014
Jardin collectif	1000 \$
Arts Morin-Heights	1500 \$
Cosy Corner	700 \$
FC Morin-Heights	20 000 \$
Morin-Heights Senior Citizen Heritage club	500 \$
Joyfull Noise Choir	Utilisation gratuite des salles et publicité
Morin-Heights Historical Association	1 500 \$, plus espace de rangement
Paroisse Notre-Dame des Monts	1 000 \$
COOP SORE	1 000\$
Theater Morin-Heights	2 000 \$ utilisation gratuite de salle pour les répétitions et publicité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

34.02.14 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée à 20h40.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Six personnes ont assisté à l'assemblée.